



Le développement économique local

Éléments de compréhension

20 janvier 2017 / Séance 1 / La Machinerie / Amiens

Plan de l'intervention

Présentation de L'IREV

La Politique de la ville et le développement économique : Les notions clés

- Politique de la ville : de son apparition à la Loi Lamy
- Le développement économique : une politique décentralisée
- Développement économique et Politique de la Ville: une nouvelle donne
- Analyse du pilier Développement économique des contrats de Ville en Hauts-de-France





La ville autrement...

L'IREV

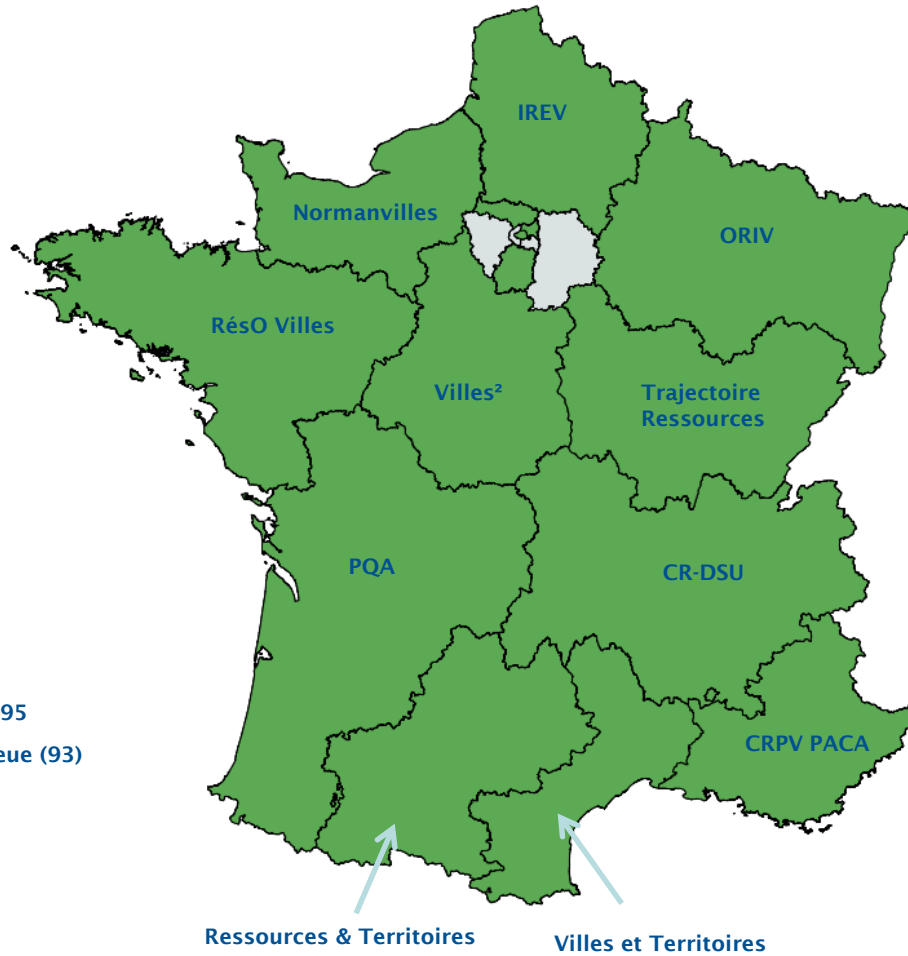
**Centre de ressources
Politique de la ville**

L'IREV : Un lieu tiers

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

- Inter institutionnel
 - Etat, Région, EPCI, Département
- Inter acteurs
 - Bailleurs sociaux (ARH), Caisse des dépôts, ARS...

L'IREV : l'un des 19 centres de ressources Politique de la ville



Ville Caraïbe



CRPV Guyane



Centre de ressources
Cohésion Sociale Urbaine



Centre de ressources et d'observation
de la cohésion sociale

Ile de France :

- Pôle Ressources 95
- Profession banlieue (93)
- DPVI (Paris)
- CRPVE (91)



La ville autrement...

IREV : Les évènements

Qualification et échanges d'expériences

- Journées régionales
- Ateliers, cycles de qualification
- Rencontres thématiques

Mise en réseau des professionnels



IREV : Le centre de documentation



Un centre de documentation ouvert au public

- Une partie consacrée aux territoires du Nord Pas de Calais
- Une partie thématique : Éducation; citoyenneté ; habitat; culture; prévention de la délinquance; santé immigration; lutte contre les discriminations; religion; développement social ...

Une base documentaire en ligne, en coopération avec d'autres centres de ressources au sein du RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances

et l'Intégration - <http://reseau-rci.org/>)



Bâtiment Arboretum – 7ème étage
135 boulevard Paul PAINLEVE
59000 LILLE

*Métro 2 : Porte de Valenciennes
Bus 18 : Arrêt Painlevé
Ville : Bois Habité*



La ville autrement...

IREV : site Internet, newsletter, Twitter...



The screenshot shows the IREV website homepage. At the top, there is a banner with the IREV logo and the tagline "La ville autrement...". Below the banner, the text "CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN NORD - PAS DE CALAIS" is displayed. A navigation menu includes "ACTUALITÉS", "LA POLITIQUE DE LA VILLE EN RÉGION", "L'IREV ET SES CHANTIERS", and "BOÎTE À OUTILS". The main content area is divided into several sections: "Actualités générales" featuring a "Pages de Profils" article, "Actualité de l'IREV" with a headline about a regional day on February 12th, and an "Agenda" section listing events for April 11th and 14th. A search bar is located in the top right corner.

www.irev.fr



Comptes de l'équipe :

@MP_IREV
@Helene_IREV
@IREV_m
@PemIREV

@EWSIFrance



La ville autrement...



The screenshot shows the IREV newsletter for November 2012. The title is "La Lettre d'informations de l'IREV (Novembre 2012)". The header includes the IREV logo and the tagline "La ville autrement...". Below the header, there is a navigation menu with "Actualités de l'IREV / Actualités régionales / Actualités générales / A la une sur le site / Agenda / Nouveautés de la doc / Offres d'emplois". The main content area is titled "Actualités de l'IREV" and lists three articles: "Retour sur la rencontre - ESS et Politique de la Ville: repenser les modes de coopération - 23 NOV 2012", "Retour sur la rencontre de l'IREV : -Initiatives et esprit d'entreprendre dans les quartiers- - Jeudi 20 décembre 2012", and "Contribution régionale à la concertation nationale sur la politique de la ville : retour sur la 1ère rencontre 16 NOV 2012".



The screenshot shows the "Réseau national" section of the IREV website. The header includes "CENTRES DE RESSOURCES POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE" and "Réseau national Panorama de presse". The main content area is divided into three columns, each featuring a news article with a "Sommaire" button. The articles are: "Le Panorama de presse du réseau québécois?", "Un guide pour prévenir la radicalisation dans le sport et l'animation", and "Les quartiers populaires : terrain fertile pour les entrepreneurs". Each article includes a small image and a brief summary of the content.



La ville autrement...

La Politique de la ville : **de son apparition à la Loi Lamy**

Politique de la ville : de son apparition à la Loi Lamy

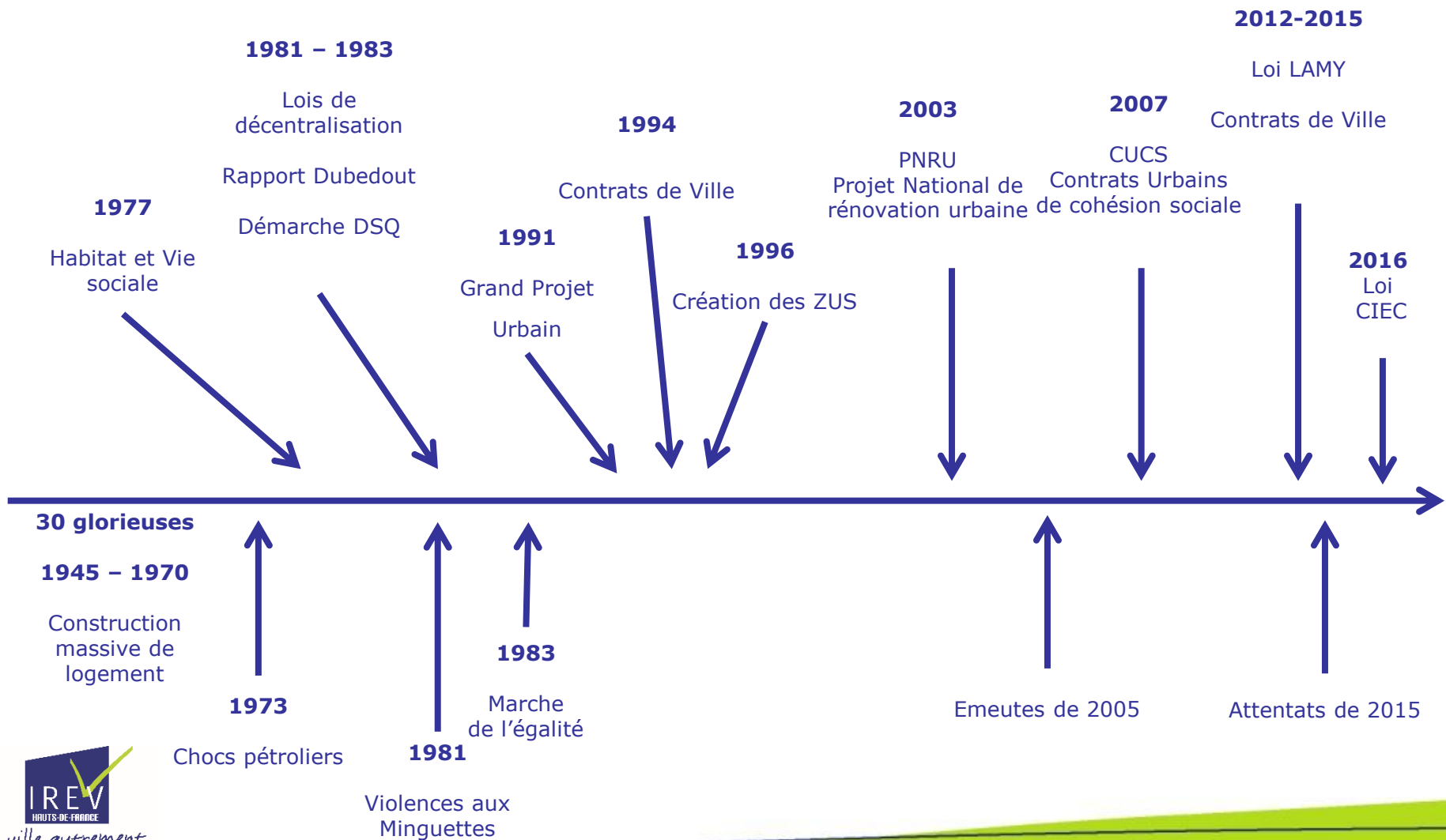
Une **finalité**

Une politique de développement pour réduire les inégalités

Et des **principes**

- Territorialisation
- Transversalité, « interministérialité »
- Partenariat et contractualisation

Chronologie de la Politique de la Ville





*Construire toujours plus
et plus vite!*

- EN DEUX ANS:
- 451 LOGEMENTS
CONSTRUITS
 - 639 LOGEMENTS
en construction
 - 884 LOGEMENTS
A COMMENCER

DANS sa presque totalité — hors le petit secteur H. L.M. de plus en plus bridé et menacé par le Pouvoir — la « Construction de Logements » est aux mains des financiers dont la seule préoccupation est de construire juste ce qu'il faut pour maintenir des prix de vente ou de location élevés, avec des capitaux qui doivent leur rapporter vite et beaucoup.

C'est pour cette principale raison que sévit de plus en plus cruellement la crise du Logement, fléau héréditaire de ce régime. Et c'est aussi pour cette raison que les Communistes affirment que ce n'est que dans une Société nouvelle socialiste, que le problème du logement pourra être correctement et définitivement résolu.



▲ Hier
Des immeubles vétustes prêts à s'effondrer, rue A.-Lepère.



Aujourd'hui →
Un bâtiment spacieux et clair où ont été relogés les mal-logés!

Publicité du Parti Communiste
sur le confort des nouveaux logements – Années 50



Publicité pour les biscottes de Lille – années 50



Carte postale d'Amiens – années 60



Émeutes de Vénissieux en 1981



Rapport Dubedout en 1983



Marche pour l'égalité en 1983



Projet de rénovation urbaine
De Mons-en-Baroeul



Émeutes de 2005



Diagnostic en marchant



Travaux sur le Projet de rénovation urbaine
du Chemin vert à Boulogne sur Mer

La décentralisation : à la recherche du droit commun

Etat	Economie	Education	Justice	Intérieur	...
Région	Aménagement	Lycées	Transports	Formation	...
Département	Action sociale	Collèges	Routes	Insertion sociale et professionnelle	...
Intercommunalité	Développement économique	Aménagement	Habitat	Politique de la ville	...
Commune	Etat civil	Citoyenneté	Culture	Ecoles	...



La ville autrement...

La réforme de la Politique de la ville

**La loi du 21 février 2014
de programmation pour la ville et la cohésion
urbaine**

Les grands principes de la Loi LAMY

- Concentration des moyens financiers sur 1300 quartiers
- Un pilotage à l'agglomération
- Un contrat de ville « Unique » sur 6 ans
- Un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- Remobilisation du droit commun
- Participation citoyenne comme principe réaffirmé
- Les piliers : cohésion sociale, renouvellement urbain, **développement économique et emploi**
- Les axes intégrés : prévention des discriminations, égalité femmes – hommes, jeunesse.

La Politique de la Ville en Hauts-de-France

Géographie prioritaire :

199 quartiers prioritaires en région Hauts-de-France.

(pour info, NPdC avant 2015 : 285 quartiers ZUS ou CUCS)

652.000 habitants soit 13% de la population régionale

(pour info, NPdC avant 2015 : 920.000 personnes concernées)

43 Contrats de Ville

Renouvellement urbain : 25 PRU d'intérêt national et 30 d'intérêt régional

Territoires entrepreneurs : 15 (ex ZFU)

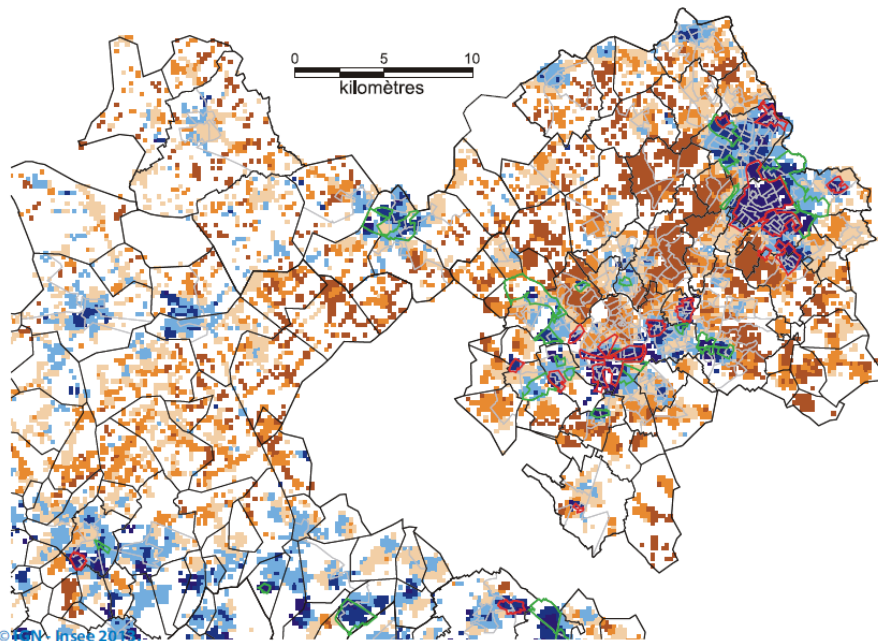
(En Picardie : Beauvais, Amiens, Saint Quentin, Soissons, Creil Montataire)

Fonds européens

(En NPdC : 13 intercommunalités concernées par les ITI)

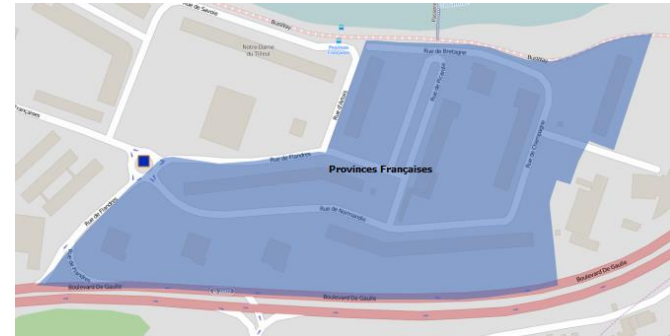
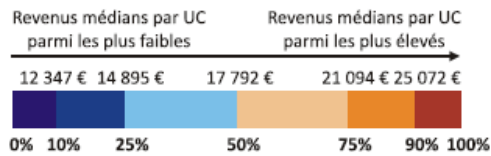


La géographie prioritaire

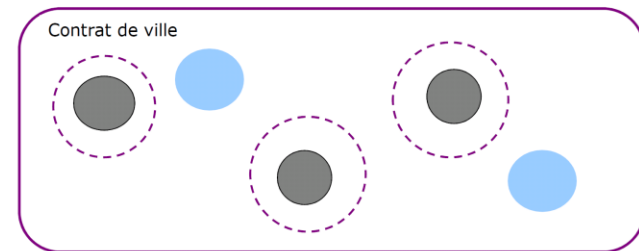


© IREV Insee 2013.
Source : (RFL 2010), Insee 2013.

Revenu médian par unité de consommation en 2010



L'inscription des quartiers dans les contrats de ville



- Quartiers réglementaires
- Territoires vécus
- Territoires de veille



La ville autrement...

Le développement économique :

**une politique publique
décentralisée**

La région : une montée en puissance sur le développement économique

- 1995 : SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement (Durable) du Territoire)
- 2004 : SRDE (coordination de l'octroi de différentes aides, plus particulièrement les aides directes (subventions, prêts à taux avantageux...)).
- 2016 : SRDEII

Zoom sur la Loi NOTRe :

- Elle clarifie l'exercice de la compétence développement économique :
- Elle donne aux régions la responsabilité de la définition de la stratégie territoriale de développement économique via le SRDE qui devient le SRDEII (fusion avec le schéma Régional d'innovation).
- Le SRDEII est nécessairement élaboré en concertation avec les EPCI et les métropoles
- Les autres échelons territoriaux ne sont pas évoqués, ils peuvent continuer à agir pour le développement économique de leurs territoires à condition de respecter le SRDEII et de contractualiser avec la région.

Au niveau national et avant Loi NOTRe: 7% du budget des régions est consacré au développement économique (hors emploi).



La ville autrement...

Périmètre du SRDEII

- les aides aux entreprises (soutien à l'internationalisation et l'innovation, à l'investissement immobilier, en lien avec l'attractivité du territoire régional)
- le développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- le développement économique durable et équilibré entre les territoires
- le maintien des activités économiques existantes
- l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Concertation autour du SRDEII en région Hauts-de-France

Concertation fin 2016 autour de 7 thématiques :

- La Troisième Révolution Industrielle et agricole
- Un hub logistique et commercial à ambition européenne (Une plateforme)
- L'innovation autour de la santé et des services à la personne
- L'économie de l'attractivité (politique globale d'attractivité pour les investissements)
- L'emploi
- Une région pro-entreprises
- un SRDEII construit avec les territoires pour un développement économique harmonieux



La ville autrement...

Vers une territorialisation du SRDEII ?

L'exemple des Plan Locaux de Développement Économique de la région Nord-Pas-de-Calais :

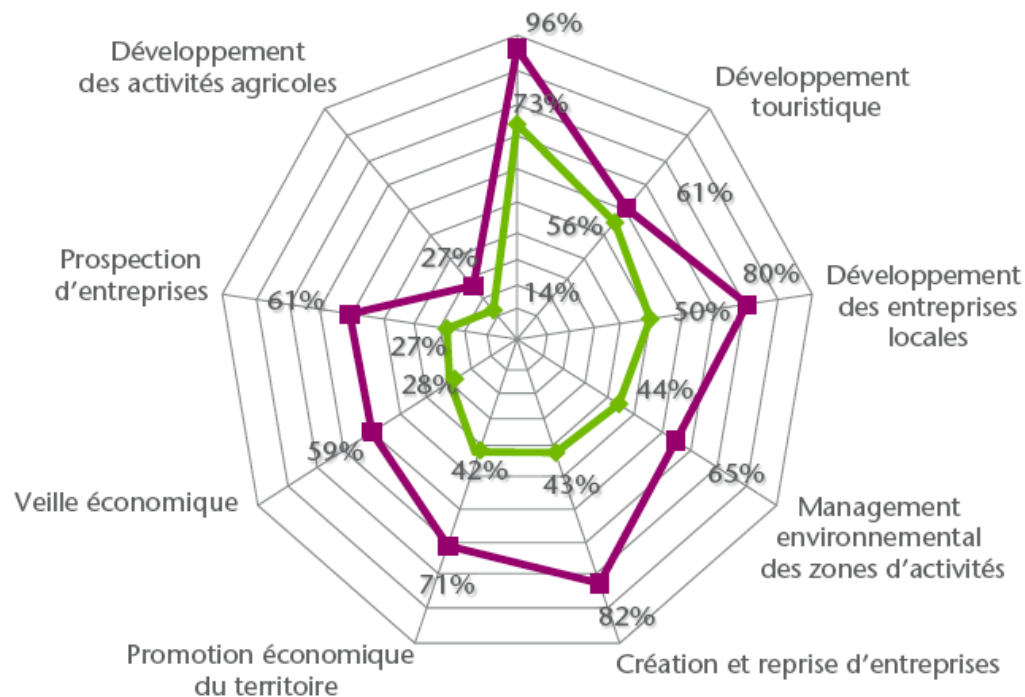
- Des déclinaisons du SRDE Nord Pas-de-Calais animé localement à l'échelle de l'arrondissement ou des communautés d'agglomérations par des contractualisations de 2 ans.



L'action économique des agglomérations

Les EPCI consacrent 3,5% de leur budget au développement économique.

Typologie des actions économiques mises en œuvre
Immobilier d'entreprises



Source : ADCF 2010 auprès d'un échantillon de 250 collectivités.

L'action économique des agglomérations

- L'immobilier d'entreprises, cœur d'activité, notamment l'aménagement de zones d'activités
- Le développement des entreprises, avec une action centrée sur le développement de filières, l'animation de réseaux d'entreprises, l'emploi, la formation et l'aide au recrutement, le développement des TIC.
- L'aide à la création d'entreprises, via de soutien financier, la création de pépinières, des services d'accompagnement, la reprise et la transmission d'entreprises.
- Un axe à part entière à cheval entre le développement économique et l'insertion, l'emploi avec une gouvernance de plus en plus fréquente des différents outils territorialisés de l'emploi au niveau des agglomérations : Missions Locales, PLIE, MDE.
- des rapprochements en cours entre ces différentes structures.
- L'ADCF pointe la nécessité de renforcer le rôle d'animation de collectifs d'acteurs, de catalyseur de nouveaux projets, de partenaires de l'innovation.

Source : ADCF 2010 auprès d'un échantillon de 250 collectivités.



L'action économique des agglomérations

- Les entreprises plus ou moins structurées collectivement sur les territoires (en club, association, syndicats...)
- Les chambres consulaires
- Les agences de développement économiques d'échelles différentes (au niveau des EPCI) et l'ADITEC au niveau du département du Pas de Calais.
- Les associations de soutien à la création d'activité (BGE, ADIE...).
- La caisse des dépôts et de consignations
- Les services de l'Etat notamment la DIRECCTE
- L'Agence France Entrepreneurs.





La ville autrement...

Développement économique et Politique de la Ville :

Une nouvelle donne

Lois et règlements

La loi de programmation du 21 février 2014 :

- l'article 1 de : énonce clairement la nécessité de lutter contre les fractures économique et sociale et à agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi.
- Les contrats intègrent les actions prévues dans les schémas et plans territoriaux concernant les quartiers prioritaires,
- Les objectifs spécifiques de la Politique de la ville sont pris en compte dans les plans et schémas de territoire (au fur et à mesure de leur renouvellement) en matière d'aménagement, d'habitat, de cohésion sociale et de transport.

Les contrats de Plan Etat-Région (CPER) intègrent la Politique de la ville et une articulation existe entre les deux contrats.

10% au moins des Fonds du FEDER et du FSE sont fléchés vers les quartiers prioritaires.

L'ANRU peut prendre des participations dans des projets à caractère économique (Projets immobiliers)

Les collectivités peuvent intervenir directement pour palier l'absence de commerces de proximité ou de professionnels de santé (en confiant le service à une association), en proposant des aides (convention indispensable, Art L2251-3 du CGCT)



Un axe prioritaire pour l'ANRU et la Région

Délibération du 13 octobre 2016 de la Région Hauts-de-France :

Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période 2017 - 2021

- Priorité 1 : Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers
- Priorité 2 : Contribuer à la mise en oeuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Priorité 3 : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Règlement de l'ANRU (15 septembre 2014) :

- Le développement économique est clairement identifié comme l'un des objectifs incontournables des PRU.
- « Les PRU doivent rechercher l'excellence en particulier dans 3 domaines : la qualité environnementale, la ville connectée, la stimulation de l'activité économique et de l'emploi. »



Côté État local : La charte entreprises et quartiers



Charte Entreprises & Quartiers

La charte « entreprises et quartiers » déclinée localement prévoit une implication sur les thématiques ci-dessous :

- Education et orientation scolaire
- Emploi, insertion et formation
- Développement économique
- Service de proximité, accessibilité des produits et des services de l'entreprise
- Soutien aux initiatives locales, mécénat de solidarité

Le travail de déclinaison départementale de la charte est en cours au niveau local. Ce sont les services de l'Etat qui en ont la charge.

Des objectifs précis doivent être définis localement avec les entreprises signataires.

Attention à ne pas confondre Mobilisation des Entreprises pour les quartiers et Développement Economique



Côté Caisse des dépôts : Des outils et des dispositifs

Ce que propose la Caisse des Dépôts (attention, c'est dense!)

- Le soutien à la détection et à la création et au développement d'activités : développement des Citéslabs, adaptation de l'offre des grands réseaux , mobilisation renforcée des prêts NACRE, ...)
- Aide à la croissance des TPE (prestations de conseil...)
- Soutien à l'ESS
- Soutien en ingénierie au développement économique: (expertise ou prestation extérieure via les directions régionales)
- Soutien des initiatives visant l'attractivité : couveuses, centres d'affaires
- Soutien technique et financier à l'ingénierie de projet
- L'investissement dans l'adaptation de l'offre immobilière (Soutien technique et financier dans le montage d'opérations, d'outils portées par les collectivités locales ; appel à projet centre d'affaire dans les quartiers pourrait être relancé; co-investissement dans certaines opérations avec des opérateurs locaux (bureaux, commerces...)
- Appui à la mise en place de maisons pluridisciplinaires de santé, d'EHPAD, de résidences services...
- La sécurisation des investissements : système de garantie.
- Soutien au développement numérique des quartiers :
- Une enveloppe de 400 millions d'€ dégagée sur la période 2014 -2020 pour financer de l'ingénierie sur le volet urbain et développement économique de contrats uniques (90 M €), investir dans des projets immobiliers à vocation commerciale (restructuration, création de centres commerciaux, construction d'équipements, immeubles tertiaires...) (250 M €), accompagner les entreprises qui se créent sur les quartiers : ingénierie, prêts, prise de participation(50 M €)
- Directions régionales sont signataires des contrats de Ville et peuvent être mobilisées au niveau régional.

Sur la précédente programmation 140 millions d'euros n'avaient pas été consommés (c'est beaucoup!).

Une approche plus systémique des approches du développement territorial

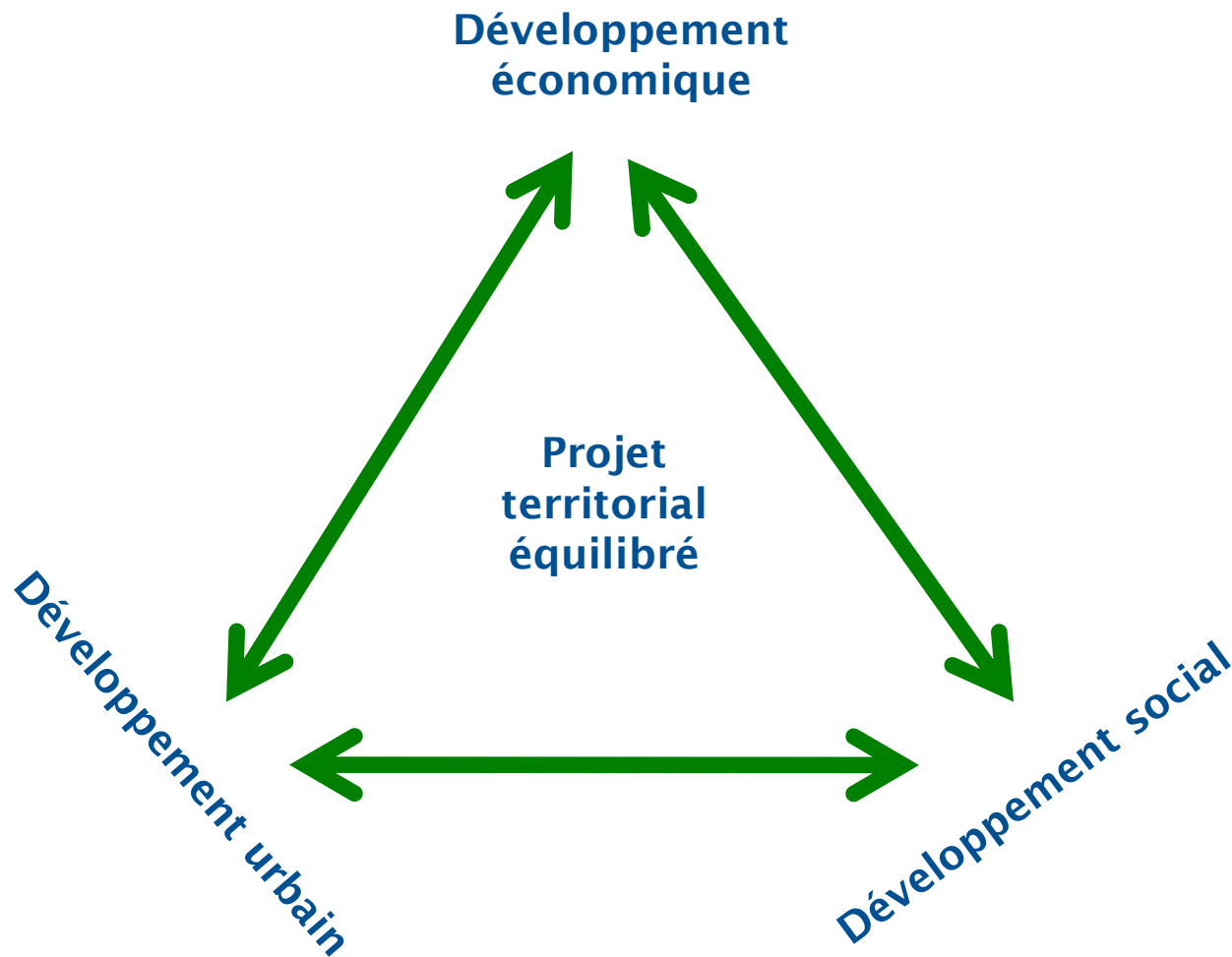
En matière d'urbanisme : le modèle éco-quartier insiste sur la mixité fonctionnelle et la contribution des quartiers à « un développement économique local, équilibré et solidaire ».

En matière de développement économique : les schémas régionaux intègrent la nécessité d'un développement économique plus solidaire :

- Soutien de l'ESS,
- Soutien des projets bénéficiant aux quartiers les plus défavorisés.

En matière de développement social local : l'un des principes d'action énoncé consiste en l'articulation du développement économique avec le social et le culturel.

Une approche plus systémique des approches du développement territorial





La ville autrement...

Analyse du pilier Développement économique des contrats de Ville en Hauts-de- France

Analyse des Contrats de ville : les thématiques traitées

Analyse des 43 Contrats de Ville

Accès au développement économique / Entrepreneuriat : Promotion de l'initiative, de l'entrepreneuriat et plus généralement du domaine économique.

Création / reprise : parcours du créateur de l'amorçage au soutien à la création.

Immobilier : L'immobilier et le foncier d'entreprises et d'activités, que ce soit des bâtiments, des réhabilitations ou des constructions (co-working, pépinière, friches réhabilitées pour une entreprise...)

Commerces et services de proximité : Accompagnement et aide aux commerces et à la vitalité commerciale dans les quartiers,

Lien aux entreprises : actions de mise en lien entre les acteurs de l'entreprise et les acteurs du contrat de ville et promotion des réseaux d'entreprises.

Economie Sociale et Solidaire : promotion, soutien et accompagnement de l'ESS dans les quartiers.

Marketing territorial : Actions et objectifs visant à faire changer l'image du quartier, à en faire la promotion afin d'attirer des entreprises ou à rendre le quartier attractif pour les entreprises.

Filières : Accompagnement de filières particulières dans les quartiers pour en assurer le développement

Innovation : Action ou objectifs d'innovation pour rendre les quartiers innovants économiquement.

Formation : toute action de formation et de mise en lien entre les besoins de formation et les emplois.

Emploi : Thématique non déclinée sur tout ce qui concerne les politiques de retour à l'emploi et d'insertion.



Analyse des Contrats de ville : les thématiques traitées

Globalement et si l'on excepte l'emploi qui est une thématique qui revient sur l'ensemble des contrats de ville :

- la création d'activités dans les quartiers est la première préoccupation sur le développement économique (34 occurrences sur 43),
- la promotion de l'entrepreneuriat arrive en deuxième position (21 occurrences sur 43).

Le bloc Initiatives et Entrepreneuriat et création apparaît comme un incontournable des contrats de ville, probablement un signe que les dispositifs Citéslab de la Caisse des dépôts et les politiques régionales ont été reprises dans les contrats.

- Ce sont ensuite les commerces et le lien au monde de l'entreprise qui sont abordés dans un tiers des contrats.
- L'immobilier, l'ESS et les problématiques de formation concernent $\frac{1}{4}$ des contrats.
- Pour le reste, l'innovation, les filières et le marketing territorial sont peu présents.



Analyse du volet dév, économique des Contrats de ville

Globalement et si l'on excepte l'emploi qui est une thématique qui revient sur l'ensemble des contrats de ville :

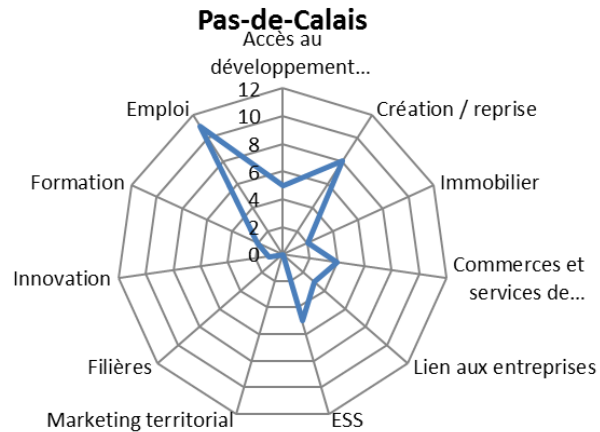
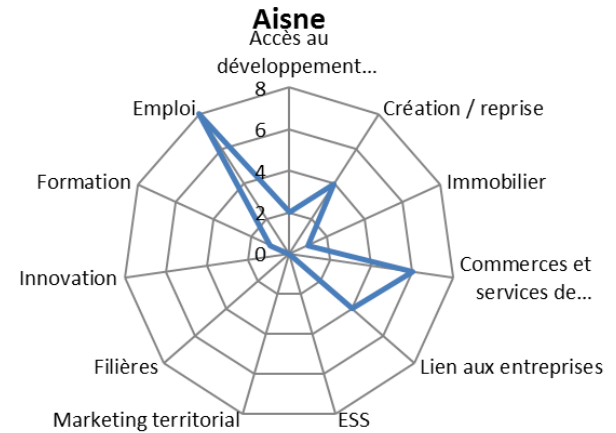
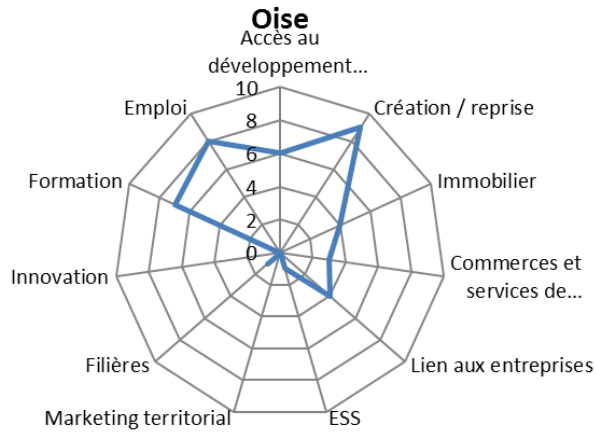
- la création d'activités dans les quartiers est la première préoccupation sur le développement économique (34 occurrences sur 43),
- la promotion de l'entrepreneuriat arrive en deuxième position (21 occurrences sur 43).

Le bloc Initiatives et Entrepreneuriat et création apparaît comme un incontournable des contrats de ville, probablement un signe que les dispositifs Citéslab de la Caisse des dépôts et les politiques régionales ont été reprises dans les contrats.

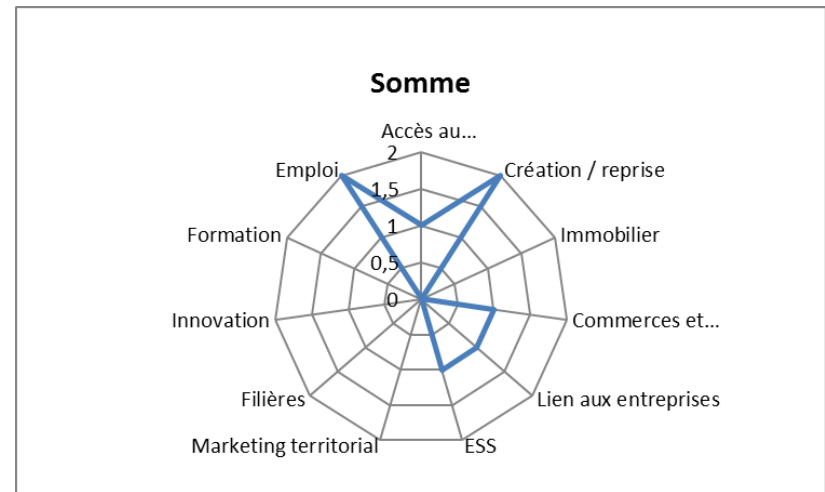
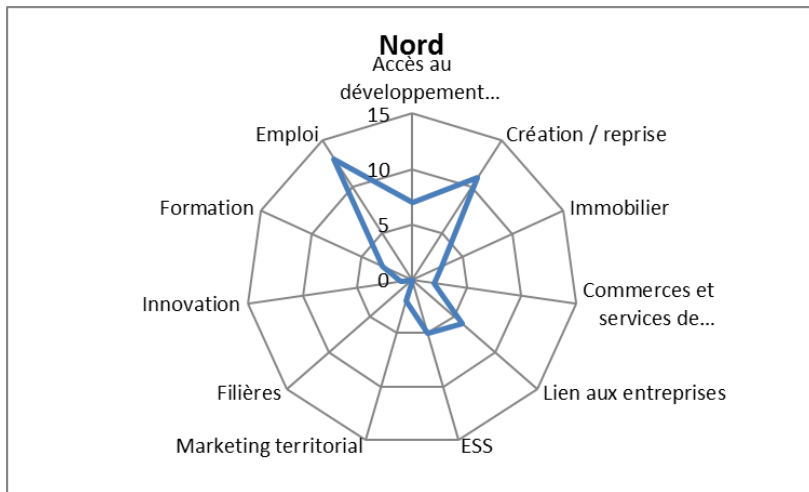
- Ce sont ensuite les commerces et le lien au monde de l'entreprise qui sont abordés dans un tiers des contrats.
- L'immobilier, l'ESS et les problématiques de formation concernent $\frac{1}{4}$ des contrats.
- Pour le reste, l'innovation, les filières et le marketing territorial sont peu présents.



Analyse par départements



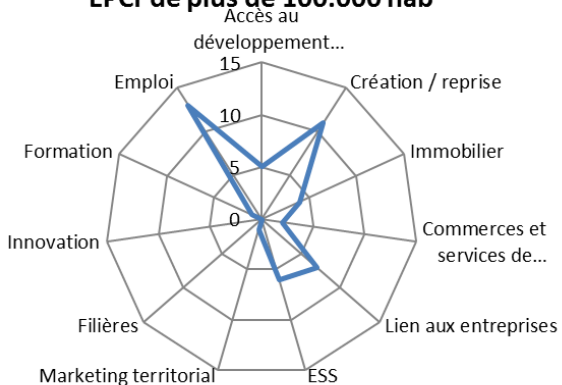
Analyse par départements



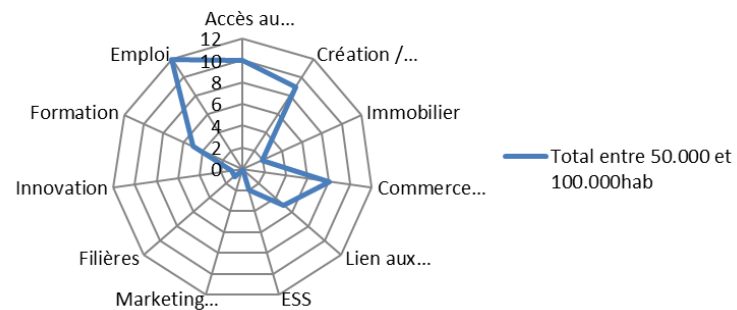
Analyse du volet dév, économique des Contrats de ville

L'analyse des Contrats de Ville par taille d'EPCI et l'enquête par questionnaire auprès des territoires révèlent les disparités d'ingénierie et d'échelle.

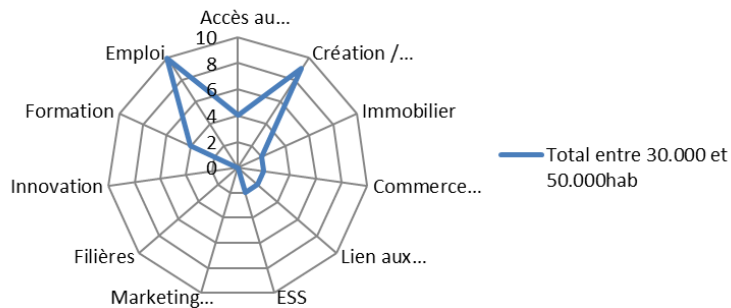
EPCI de plus de 100.000 hab



EPCI entre 50.000 et 100.000 hab



EPCI entre 30.000 et 50.000 hab



Analyse du volet dév. économique des Contrats de ville

Plusieurs pistes à explorer suite à cette analyse des contrats de ville:

- Les commerces et services de proximité : évaluation des expériences menées et échange d'expérience sur cette problématique
- Le développement de l'innovation, du numérique et de l'ESS dans les quartiers
- Analyse des parcours de la création, de l'initiative à l'entreprise pour évaluer la pertinence des accompagnements sur le territoire.
- La co-construction des dispositifs avec le monde de l'entreprise
- L'immobilier comme outil de développement du quartier.



La ville autrement...

Le développement économique dans les quartiers prioritaires

La notion de développement économique urbain

Le développement économique urbain c'est considérer que la création de valeur ajoutée sur un territoire d'agglomération doit être basée et bénéficier à l'ensemble de ce territoire y compris les quartiers les plus en marge des effets de ce développement économique.

En terme de Politique de la ville, le développement économique urbain est donc un développement économique réfléchi pour être et/ou bénéficier aux quartiers prioritaires.

Ce développement économique repose :

Sur l'habitant : son esprit d'initiative, d'entreprendre qui vont bénéficier aux dynamiques associatives et entrepreneuriales du territoire (mécanisme d'empowerment).

Sur l'entreprise pour qu'elle intègre dans ses actions cette problématique via la RSE, son implantation, sa politique RH.

Sur les pouvoirs publics pour accompagner le développement social et économique des quartiers prioritaires via ses politiques publiques.



Quelques orientations

Le développement économique urbain consiste à mettre en place des stratégies, des actions cohérentes permettant d'inclure les quartiers et leurs habitants dans les systèmes économiques locaux en place ou en phase de développement. cela peut prendre plusieurs formes :

Soutien au développement de nouvelles activités au sein des quartiers ou à leurs franges, ces activités pouvant avoir une dimension quartier, communale, voire intercommunale ; Soutien des initiatives portées par les habitants des quartiers.

Mise en lien physique des quartiers prioritaires et des zones d'activités économiques (desserte des lignes de transport, mise en lien de l'offre et de la demande d'emploi...)

Stratégie concertée entre les acteurs du monde économique, de l'emploi et du DSU pour que l'activité économique créée sur une agglomération bénéficie également aux quartiers et à leurs habitants (GTEC...).

Structuration d'espaces d'accueil, de créativité, d'amorçage de projets économiques